

COMMISSION LOCALE DE L'EAU



25^{ème} séance plénière

SAGE GTI

31 mai 2022 - 14 h 00 - EPINAL

Compte-rendu

Organisme	NOM - Prénom ou représentant	Présents	Excusés	Absents
Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux (12/24)				
Conseil régional	PRINCE Charline			x
Conseil départemental des Vosges	VANSON Brigitte		x	
Conseil départemental des Vosges	JOURDAIN Benoît	x		
Conseil départemental des Vosges	ROUSSEL Alain		x	
Conseil départemental des Vosges	HUMBERT Dominique		x	
Conseil départemental des Vosges	SAUVAGE Guy	x		
Conseil départemental des Vosges	BEGEL Régine	x		
Mairie de Vittel	HAUTCHAMP André	x		
Mairie de Contrexéville	HENRIOT Jean-Marie		x	
Mairie d'Urville	CREMEL Denis	x		
Mairie de Lignéville	GERARD Régine	x		
SIE de la Région des Ableuvenettes	MATHIEU Auguste		x	
SIE de la Vraine et du Xaintois	VAGNIER Jean-Yves		x	
SI d'eau potable de la Région Mirecurtienne	COUSOT Jean-Luc	x		
SIE de Bulgnéville et de la Vallée du Vair	MANGIN Jean-Bernard	x		
SIE de la Région de Thuillières	MAYAUX Damien	x		
SIE des Monts Faucilles	DUVOID Frédéric		x	
SIE du Haut du Mont	THIERY Jean-Luc	x		
SIE de Damblain et du Creuchot	MUNIERE Bernard		x	
EPTB Saône et Doubs	LEONARD Landry			x
EPTB Meurthe-Madon	CREPINET Gérard	x		
EPAMA	COLLIN Dominique	x		
Communauté de Communes Terre d'Eau	PREVOT Christian		x	
SCOT des Vosges Centrales	GAILLOT Thierry		x	
Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations (9/13)				
Chambre d'Agriculture des Vosges	MATHIEU Jérôme		x	
Chambre de Commerce et d'Industrie des Vosges	JACOBEE Sylvain		x	
Association des Communes Forestières	LALLEMAND Michel	x		

Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine	SALVI Alain		x	
Association Oiseaux-Nature	SCHMITT Bernard	x		
Association Vosges Nature Environnement	FLECK Jean-François	x		
Association de Sauvegarde des Vallées et de Prévention des Pollutions	VILLAUME Christian	x		
ADEIC	MULLER Robert		x	
UDAF	CONRAUX Sylvie	x		
UFC QUE CHOISIR	ORIVELLE DE BORTOLI Nadine	x		
Fédération départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique	BALAY Michel	x		
Nestlé Waters Vosges	NEGRO François	x		
Société l'Ermitage	GREMILLET Daniel	x		
Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics (7/9)				
Préfet coordonnateur du bassin Rhin-Meuse	LOMBARD Aline		x	
Préfet des Vosges	SEGUY Yves	x		
DDT	LERCHER Alain	x		
DDCSPP	NEGRO Yann	x		
DREAL	JURDY Nicolas	x		
ARS	GENDARME Antoine	x		
AERM	VAUTHIER Jean-Marc	x		
AERMC	MARGUET Thierry	x		
AFB	MORVAN Xavier		x	
Observateurs et intervenants extérieurs (5/10)				
Préfecture	MOUGIN Richard	x		
Sous-Préfecture de Neufchâteau	VILLAUME Marjorie	x		
Région Grand Est	VOGIN Francis	x		
Région Grand Est	GRESSE Lionel			x
DDT	OSTER Julien	x		
ARS	BACCARI Narimen			x
Communauté de Communes Vosges Côté Sud-Ouest	ROUSSEL Alain		x	
Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien	LALLEMAND Michel	x		
Communauté de Communes de Mirecourt-Dompaire	BABOUHOT Nathalie			x
Communauté d'Agglomération d'Epinal	HENRICH Michel			x
Structure porteuse du SAGE (5)				
Conseil départemental des Vosges	PARMENTIER Damien	x		
Conseil départemental des Vosges	DECLERCQ Didier		x	
Conseil départemental des Vosges	DIDIER Sylvie	x		
Conseil départemental des Vosges	AUROY Valérie	x		

Procurations de vote : (10)

Collège	Pouvoir de	Donné à
1	VANSON Brigitte	Régine BEGEL
1	GAILLOT Thierry	Jean-Luc COUSOT
1	HENRIOT Jean-Marie	Denis CREMEL
1	MATHIEU Auguste	Gérard GREPINET
1	ROUSSEL Alain	Benoît JOURDAIN
1	DUVOID Frédéric	MAYAUX Damien
1	VAGNIER Jean-Yves	Guy SAUVAGE
2	MULLER Robert	BALAY Michel
3	MORVAN Xavier	VAUTHIER Jean-Marc
3	LOMBARD Aline	LERCHER Alain
10		

Synthèse des membres présents et absents :

Nombre de membres	Nombre de membres présents	Nombre de membres représentés	Nombre de membres absents non représentés
46	28	10	8

Pièces jointes à ce compte-rendu :

- Diaporamas de la séance

La Commission Locale de l'Eau du Conseil départemental des Vosges s'est réunie le 31 mai 2022 à l'Hôtel du Département, salle des délibérations, 8, rue de la Préfecture – 88000 Epinal, sous la présidence de Mme Régine BEGEL.

Après un léger retard, la séance est ouverte à 14h10.

- **Introduction**

Mme Régine BEGEL, Présidente : M. le Préfet, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs, je tiens à vous remercier pour votre présence à cette 25^{ème} Commission Locale de l'Eau du SAGE GTI.

Avant de démarrer - de dérouler - l'ordre du jour de cette séance, M. le Préfet, vous souhaitez intervenir ?

M. le Préfet : Non, pas à ce stade, Mme la Présidente. Je salue, évidemment, tous les membres de la CLE mais je préfère que les débats puissent s'engager rapidement.

Mme Régine BEGEL, Présidente : Très bien, merci.

Comme vous le savez donc, les séances de la CLE - plénières – ne sont pas publiques, aussi selon l'article 10 des règles de fonctionnement de la CLE, j'ai autorisé la participation en tant qu'observateurs à :

- ✓ Richard MOUGIN de la Préfecture des Vosges ;
- ✓ Francis VOGIN de la Région Grand Est ;
- ✓ Julien OSTER de la DDT ;
- ✓ et Marjorie VILLAUME de la sous-préfecture de Neufchâteau.

Avant de démarrer, je tiens à vous informer que les échanges seront enregistrés. De plus, pour le bon déroulement de la séance, je tiens également à vous préciser quelques règles : tous les micros seront coupés pendant les interventions pour éviter les échos. Je vous remercie de rappeler votre nom et l'organisme que vous représentez lors de chacune de vos prises de parole. Enfin, comme à mon habitude, je vous remercie d'avance de votre participation active et respectueuse durant cette réunion.

Donc, en point 1, l'approbation de l'ordre du jour.

Je vous propose donc de démarrer cette réunion avec le 1^{er} point qui est l'approbation de l'ordre du jour. Un ordre du jour relativement dense aujourd'hui et composé des points suivants : - donc, vous l'avez à l'écran, là –

- Validation de l'ordre du jour ;
- [Intervention de Nestlé Waters : François NEGRO](#) ;
- [Intervention de Vosges Nature Environnement : Jean-François FLECK](#) ;
- [Approbation du compte-rendu de la CLE du 25/11/2021](#) ;
- Renouvellement des membres de la CLE ;
- Point d'information sur la suite du calendrier et validation du nouveau rétro-planning ;
- Présentation de l'avis de l'AERMC ;
- Point sur l'observatoire hydrogéologique de la nappe des GTI ;
- Point sur la future structure porteuse du SAGE ;
- Questions diverses.

Les points bleus, ce sont des points qui ont été rajoutés après celui qui vous a été présenté lors de l'invitation.

J'ai proposé à Nestlé Waters, M. NEGRO, d'intervenir afin de présenter l'évolution des prélèvements, notamment, suite au communiqué de presse du 17 mars dernier. Cela a eu, pour conséquence, l'annulation de notre groupe de travail prévu, afin de retravailler les documents du PAGD.

Un nouveau rétro planning vous sera présenté tout à l'heure.

Je donnerai ensuite la parole à M. FLECK pour le Collectif Associatif Eau 88 suite à sa demande et au courrier qui vous a été adressé mercredi dernier par mél.

Egalement, j'ai rajouté la validation du dernier compte rendu. Donc, je vous propose de réagir éventuellement sur cet ordre du jour sinon de l'adopter en passant au vote.

Donc, concernant les votes....

M. Jean-François FLECK : Une petite réaction quand même sur la forme parce que vous avez signalé, effectivement, que nous avons demandé une intervention. Vous nous l'avez refusée à deux reprises, c'est ce qui nous a motivé pour envoyer ce courrier aux membres de la CLE pour présenter les informations qu'on voulait voir – porter - à leur connaissance et là, on découvre sur table que vous nous donnez la parole

Mme Régine BEGEL, Présidente : Ecoutez, vous devriez être content, M. FLECK, vous devriez être content ... puisque vous réclamez

M. Jean-François FLECK : Il y a quelque chose, quand même, qui ne fonctionne pas bien dans cette CLE....Attendez, attendez.... Non, non, attendez...

Mme Régine BEGEL, Présidente : Bon, écoutez, on ne va pas continuer...

M. Jean-François FLECK : Je vous demande la parole, vous me la refusez. Mais moi, je découvre une modification en séance de l'ordre du jour...

Mme Régine BEGEL, Présidente : Alors, quand on vous la donne, vous n'êtes pas content, quand on ne vous la donne pas, vous n'êtes pas content, vous n'êtes jamais content

M. Jean-François FLECK : Non, ça... ce n'est pas un argument. Vous... vous savez très bien que ce n'est pas un argument. Quand il y a une modification de l'ordre du jour, la moindre des choses - la moindre des politesses - c'est d'avertir la personne concernée

Mme Régine BEGEL, Présidente : De toute façon, vous nous avez envoyé votre présentation donc tout le monde en a eu connaissance

M. Jean-François FLECK : Mais bien sûr... oui bien sûr.... on l'a envoyée parce que vous nous refusez la parole

Mme Régine BEGEL, Présidente : Bien sûr.... Mais on ne vous a jamais refusé la parole, simplement c'est l'ordre qui ne vous convient pas....

M. Jean-François FLECK : Oui, bien sûr... bien sûr...

Mme Régine BEGEL, Présidente : Vous avez toujours pu vous exprimer librement

M. Jean-François FLECK : Oui

Mme Régine BEGEL, Présidente : Oui, je confirme

M. Jean-François FLECK : ... En questions diverses, quand les débats sont terminés, c'est votre conception du débat, pas la nôtre...

Mme Régine BEGEL, Présidente : ... pas du tout, pas du tout...

M. Jean-François FLECK : Si. C'est ce que vous m'aviez proposé, en questions diverses...

Mme Régine BEGEL, Présidente : ...à la fin, questions diverses, c'est pas à la fin....

M. Jean-François FLECK :alors que ce sont des questions de débat - de fond - majeures et vous nous dites « vous interviendrez..... », je note... simplement

Mme Régine BEGEL, Présidente : ... très bien

Donc, il y a 28 personnes présentes, 10 procurations donc ça fait 38 et le quorum, il faut être 31 personnes donc voilà, nous avons le quorum et il y a 4 observateurs.

Nous allons voter. Donc, les membres qui ont une procuration voteront, bien sûr, 2 fois

Donc, pour les votes : Qui s'abstient ? Personne. Qui est contre ? Bien.

Adopté à l'unanimité.

Le point 2, donc, l'intervention de Nestlé Waters. M. NEGRO, je vous donne la parole.

- **L'intervention de Nestlé Waters, M. NEGRO**

Merci, Mme la Présidente. Mesdames et Messieurs les membres de la CLE, bonjour.

À la demande de la présidence de la CLE, je suis ici pour vous faire un point sur la trajectoire de réduction de prélèvements de Nestlé Waters dans la nappe des GTI donc en lien avec le SAGE.

Suite à, effectivement, une annonce qui a été réalisée au mois de mars par la Société Nestlé d'une réduction en deçà des 200 000 m³ de prélèvements et une demande de modification en conséquence de ces autorisations.

Pour donner un élément de contexte par rapport au protocole qui avait été signé en 2020 et la trajectoire, il y a eu des changements, notamment commerciaux, au sein de Nestlé Waters qui ont fait que, notamment, l'arrêt de l'export de la marque Vittel en Allemagne a amené à une réduction des volumes de production. Donc, en conséquence après une révision des différentes options, le groupe Nestlé est en mesure de réduire à échéance - pas cette année, on est encore sur une année de transition, il y a encore des volumes qui sont produits et envoyés vers l'Allemagne en 2022 - à horizon 2023, donc à partir de l'année prochaine, descendre en dessous de la barre des 200 000 m³ de prélèvements annuels et demander une modification en conséquence de son autorisation auprès des services de l'Etat afin d'entériner cette réduction de prélèvements. C'est le 1^{er} point par rapport à une trajectoire où on était plutôt sur un volume de 500 000 m³.

Le 2^{ème} point qui est lié - qui était donc l'étude de faisabilité sur la rétrocession de certains forages de la société Nestlé Waters, qui sont compatibles avec des caractéristiques d'adduction d'eau potable, pour cession à titre gratuit à la Ville de Vittel, et interconnexion avec les réseaux d'adduction d'eau potable - donc, je suis là aussi, pour confirmer que, malgré cette baisse supplémentaire de prélèvements, ces engagements sont toujours d'actualité et que la rétrocession se fera selon des modalités qui seront à définir avec la Ville de Vittel.

Donc, il s'agit de deux forages : un forage qui s'appelle Suriauville IV et un autre forage qui s'appelle Source Gallien avec un potentiel de prélèvements de 300 000 m³ en lien avec les objectifs mentionnés dans le PAGD du SAGE. Ce qui permettrait, d'une part, de réduire les prélèvements de la société Nestlé Waters et d'autre part, de permettre à la Ville de Vittel, également, de réduire ses prélèvements pour atteindre l'objectif de retour à l'équilibre et qui permettrait donc d'accélérer cette feuille de route.

Par ailleurs, l'usine de Nestlé Waters - cela a été également mentionné dans le communiqué de presse - a mis en place un projet de recyclage de ces eaux de process donc qui, lui aussi, visera des économies de prélèvements notamment, dans le Gîte B, de 65 000 m³ par an donc ce sera des eaux industrielles qui ne seront pas prélevées et ce sera également des volumes qui seront disponibles dans la nappe pour l'alimentation en eau potable en remplacement de la nappe des GTI.

Enfin, dernier point concernant l'Observatoire – je crois que c'est à l'ordre du jour, aujourd'hui. Bien entendu, comme cela a déjà été mentionné précédemment, nous mettrons à disposition - Nestlé Waters - les études qui ont été réalisées dans le cadre des travaux de forage - dans le cadre des autorisations de prélèvements - ainsi que l'accès à notre réseau de piézomètres et de forages pour le BRGM ou les instances qui devront gérer cet Observatoire.

Encore une fois, pour réaffirmer la contribution de Nestlé Waters à la trajectoire de retour à l'équilibre de la nappe des GTI, dans le cadre du SAGE, conformément à ses engagements précédents avec des engagements supplémentaires cette année 2022.

Je vous remercie pour votre attention.

Mme Régine BEGEL, Présidente : Bien, je vous remercie, M. NEGRO. Y-a-t-il des interventions ? M. FLECK

M. Jean-François FLECK : 2 interventions. La 1^{ère} : pour nous, c'est quand même assez cocasse de constater que Nestlé demande donc de réduire à 200 000 voire en dessous ses prélèvements dans la nappe GTI alors que c'est la proposition que nous avons faite en avril dernier - rappelez-vous - lors du vote du SAGE - du PAGD - et c'est la 2^{ème} fois finalement, après les pipelines et l'approche multi couches - multi gites -, que nos propositions ne sont pas retenues et que, in fine, 3 ans plus tard, elles sont enfin reconnues. C'est la 1^{ère} remarque.

La 2^{ème} : c'est la rétrocession des forages à Vittel. Je pense que c'est une question quand même extrêmement importante, parce que derrière, il y a - en filigrane, si vous voulez - quelque chose de très important. C'est que, depuis 2015, Nestlé bénéficie de prélèvements pour ses eaux industrielles à Suriauville à hauteur de 300 000 m³ – Suriauville II & III - et dans tous les rapports que j'aie pu lire - enquêtes publiques et autres - il s'avérerait que c'est le seul secteur de la nappe des Muschelkak qui puisse fournir une eau potable au sens de la réglementation où l'eau brute ne doit pas dépasser certains paramètres, ne doit pas dépasser un certain seuil. Or, dans le projet de rétrocession, on note effectivement que Suriauville IV, qui n'est encore pas autorisé, ni exploité normalement, doit faire l'objet de rétrocessions à hauteur de 100 000 m³. Bon, on est sur Suriauville, très bien. Par contre, Saint Gallien, qui est au cœur de Vittel, risque de ne pas présenter les caractéristiques à la fois, nécessaires de débit mais aussi de qualité d'eau brute pour être injectée dans le réseau d'eau potable à moins d'obtenir des dérogations, à moins d'opérer des opérations de filtrage, de traitement de l'eau.

Enfin, vous comprendrez, quand même, que ça pose de grandes questions à savoir que l'on donne des autorisations à l'industriel - je n'ai rien contre l'industriel, c'est simplement un constat. On donne les autorisations à un industriel, on lui attribue l'eau potable et ensuite - c'est écrit noir sur blanc dans le rapport – « *la Ville de Vittel fera son affaire de la demande d'autorisation d'exploitation de ces forages et donc de prélèvements* ». Il y a quelque chose qui ne fonctionne pas bien... On le voit bien..., on procède à l'envers ! Normalement, la remise à plat de l'ensemble des forages Nestlé aurait dû être concomitante d'une réflexion en lien avec les transferts de prélèvements eau potable de la nappe profonde vers la nappe supérieure et voir, en respectant la priorité accordée à l'eau potable et là - à partir de là - on est en capacité de déterminer les volumes attribuables. Mais là, on attribue les volumes prélevables pour l'industriel, qui plus est, sur la partie - la seule partie - de la nappe où l'eau est potable et après on va chercher comment on fait pour que Vittel puisse avoir de l'eau potable en substitution de ce qu'elle puise dans la nappe GTI. Pour nous, c'est incompréhensible.

Mme Régine BEGEL, Présidente : Bien.

Avant d'aborder la suite de l'ordre du jour, j'en viens maintenant à la lettre ouverte que le Président du Collectif Eau 88 m'a demandé de diffuser avant cette réunion à tous les membres de la CLE. Ce que j'ai accepté de faire, pour lui être agréable alors qu'il aurait très bien le faire lui-même. Je pense que vous avez toutes les adresses mél de tout le monde... ?

M. Jean-François FLECK : Nous passons par la voie normale de la Présidente qui communique avec l'assemblée.

Mme Régine BEGEL, Présidente : D'accord. Donc, avant d'ouvrir le débat et puisque je suis directement mise en cause, je souhaite vous apporter une réponse, M. le Président et vous dire 2 ou 3 petites choses.

Je pense que vous devez être gêné par le fait que la présidence de la CLE soit confiée à une femme. Ne vous en déplaise, c'est à moi qu'il appartient d'arrêter l'ordre du jour des réunions de la CLE et je n'ai pas à répondre aux injections de tel ou tel qui voudrait prendre la parole en 1^{er}. L'important, ce n'est sans doute pas que vous preniez la parole en premier, c'est que vous puissiez vous exprimer et vous avez toujours eu largement la possibilité de le faire.

La deuxième chose que je veux vous dire, c'est que vous n'avez pas de leçons à me donner ni en matière d'écologie ni en matière de démocratie. Votre lettre ouverte n'est qu'une posture qui ne vise en réalité qu'à perturber le fonctionnement de la CLE, qui n'en a pas besoin... Puisque vous voulez me donner des conseils sur la façon de présider la CLE, je me permets à mon tour de vous conseiller de relire vos courriers et de les faire plus courts, pour être sûr d'être bien compris - moi, je l'ai relu plusieurs fois, votre courrier - ça évitera à la presse d'écrire le contraire de ce que vous voulez dire parce que je ne sais pas si vous avez lu la brève dans le journal, c'est exactement le contraire de ce que vous avez voulu dire.

M. Jean-François FLECK : Ce n'est pas forcément innocent.

Mme Régine BEGEL, Présidente : Pardon ?

M. Jean-François FLECK : Ce n'est pas forcément un problème de compréhension.

Mme Régine BEGEL, Présidente : C'est un problème de quoi, alors ?

M. Jean-François FLECK : non, non

Mme Régine BEGEL, Présidente : Ah oui... complotisme.... Vous me reprochez d'avoir refusé, sans concertation ni réunion, que la CLE exprime un avis sur l'enquête publique à propos des demandes d'autorisation de Nestlé. Je n'ai fait qu'appliquer la loi, ou plutôt le règlement, en répondant à la DDT que la CLE n'avait pas à donner son avis dès lors que le SAGE n'avait toujours pas été approuvé. Je vous invite à relire l'article R181-22 du Code de l'Environnement, ce qui vous confirmera le bien fondé de ma position.

Tout le reste de vos développements ne sont que des fantasmes de votre part.

Par ailleurs, je rappelle qu'il était impossible de réunir la CLE en plein milieu de l'été car la recomposition de notre commission à la suite des élections de juin 2021 n'était pas encore effective.

Enfin, vous déplorez que la CLE n'ait pu se réunir en février 2022, comme prévu. Sachez que, moi aussi, je le déplore. Mais vous connaissez aussi bien que moi les difficultés rencontrées au sein du service. Il n'y a actuellement qu'une seule personne, Valérie AUROY, qui ne peut pas tout faire. Il fallait également attendre la convocation de l'Agence de l'Eau Rhône – Méditerranée - Corse qui a eu lieu le 1^{er} avril. Nous sommes descendues, toutes les deux, à Lyon pour présenter le projet de SAGE et nous avons eu l'arrêté un mois après, c'est-à-dire le 1^{er} mai. Voilà.

Voilà, donc, j'ai dit ce que j'avais à dire.

Qui veut maintenant prendre la parole sur cette question ?

M. FLECK, si vous voulez continuer votre présentation, pour compléter votre courrier, je vous donne la parole.

M. Jean-François FLECK : Mme la Présidente, je suis quand même étonné que vous ne preniez pas en compte nos remarques - nos critiques - sur le fonctionnement de la CLE, dans sa forme déjà, qui sont tout à fait objectives. Il n'y a pas de procès d'intention envers une femme ou envers qui que ce soit, ce serait n'importe laquelle...

Mme Régine BEGEL, Présidente : ... je me pose la question ...

M. Jean-François FLECK : une autre personne, autre que vous à la Présidence, nous aurions exactement les mêmes propos, soyez en sure. Nous, ce que nous regardons, c'est le fonctionnement de la CLE et nous constatons qu'il n'y a pas eu de fonctionnement depuis des mois, que vous ne réunissez....

Depuis que je suis au bureau, comme par hasard, il n'y a jamais eu une réunion de bureau. Or, quand on observe, dans le passé, le fonctionnement de la CLE, il y avait, en général, au moins une réunion de bureau pour préparer la réunion plénière de la CLE, ce qui me semble tout à fait légitime - normal - dans un fonctionnement démocratique où un conseil municipal se prépare avec l'assemblée, les adjoints, etc, etc... Partout, vous avez un groupe qui prépare et non pas la Présidente - avec qui ...? on ne sait pas - qui fonctionne toute seule et qui fait découvrir aux membres de l'assemblée, les projets. Ça, c'est une première chose.

Deuxièmement, ce qui nous a fait réagir très fort, c'est votre décision, effectivement, unilatérale sans consultation du bureau, de refuser un avis demandé par la DDT pour l'enquête publique.

Mme Régine BEGEL, Présidente : Je n'ai pas refusé un avis, je ne dois pas le donner puisque le SAGE n'est pas approuvé.

M. Jean-François FLECK : Non, non, vous avez beau vous abriter....

Mme Régine BEGEL, Présidente : ... mais relisez l'article du Code de l'Environnement

M. Jean-François FLECK : Vous avez beau vous abriter derrière une réglementation, le problème

Mme Régine BEGEL, Présidente : ... je m'abrite derrière la loi tout simplement

M. Jean-François FLECK : ...le problème, il n'est pas là. Le problème, il est qu'on est dans un SAGE - la construction d'un SAGE - avec une démarche imposée qui est celle de la prise en compte multi couches, multi gites des ressources locales en eau et que nous devons établir un programme de prélèvements enfin - déterminer les prélèvements maximums à autoriser - aux différents usagers en fonction des potentiels des 2 nappes. Vous comprendrez que, dès lors qu'on a cette feuille de route, comment peut-on accepter que la CLE ne donne aucun avis, alors qu'elle est sollicitée, par rapport à un projet d'autorisation de prélèvements à l'industriel Nestlé dans la nappe supérieure alors qu'on ne connaît pas - et ça fait 4 ans que nous le demandons, aussi bien dans le cadre du SAGE que dans le cadre des comités de sécheresse - 4 ans, que nous demandons qu'une étude du fonctionnement hydrogéologique de cette nappe soit réalisée de manière à déterminer les volumes maximums prélevables et jusqu'à où on peut prélever, sans porter atteinte au milieu aquatique superficiel. C'est quelque chose or, aujourd'hui, qui est reconnu par une majorité de partenaires. C'est écrit même dans les préconisations de Rhône Méditerranée Corse. Mais, c'est du bon sens - ce ne sont pas des propositions écologiques : comme vous le dites - c'est le bon sens même ! On ne puisse pas dans une nappe sans savoir ce que l'on peut prendre et l'argument qui est - avancé - de dire « c'est une nappe excédentaire », ça ne veut rien dire ! Un aquifère, ce n'est pas une baignoire, désolé ! Un aquifère, ça bouge et on a des courbes qui le montrent avec des points bas, des points hauts et quand on est en relation avec des cours d'eau, forcément, plus on descend le niveau de la nappe plus on abaisse le

niveau du cours d'eau ! Et si en plus de la raréfaction de la pluviosité, on ajoute des prélèvements, d'origine anthropique, bien évidemment qu'on aggrave le problème mais tout cela, ce n'est pas étudié et si cela ne l'est pas, bien qu'on le réclame et que ce soit le bon sens depuis 4 ans, peut être que c'est intéressant qu'il n'y ait pas de thermomètre, parce que pendant ce temps-là on peut prélever sans se poser de questions et en s'abritant derrière des faux semblants donc voilà pourquoi on a réagi ! Ce n'est pas une question de règlement, c'est une question de feuille de route et de construction du SAGE ! On ne peut pas faire autrement que de prendre en compte cette nappe, cette possibilité - ce potentiel - avec les risques que ça représente de trop puiser dedans ... et donner des autorisations... Enfin, franchement, c'est quand même incroyable ! D'autant plus que ces autorisations - le volume qui est autorisé - il permet une augmentation potentielle de 500 000 m³ dans la nappe du Gîte B alors, bien sûr, en terme de communication on dit « à volume constant » mais non ! « À volume constant » par rapport à ce qui était autorisé mais ce qu'il faut voir, c'est l'impact par rapport aux volumes réellement prélevés et par rapport aux volumes réellement prélevés toutes ces années, c'est 500 000 de plus qui seront autorisés, sans compter les 200 000 qu'on veut attribuer à la Ville de Vittel, ça fait 700 000 de plus potentiellement qu'on donne en autorisation dans une nappe qui souffre et tout le monde s'accorde aujourd'hui pour dire « mais attendez, stop, arrêtez ». Toutes les nappes sont au plus bas, la pluviométrie a baissé de 30, 40 % déjà cette année et dans l'étude d'impact on applique 20 % déjà et c'est pas pris en compte pour l'impact sur les milieux superficiels et vous ne comprenez pas qu'on réagisse ?

Mme Régine BEGEL, Présidente : ... mais, je crois savoir qu'il y a un Observatoire qui est mis en place....

M. Jean-François FLECK : ... mais non, vous n'avez pas compris, là ! non, non, non Madame, Madame la Présidente. Il faudrait quand même accepter de faire la différence entre un Observatoire et une étude du fonctionnement de la nappe. J'ai posé la question et j'ai fait s'exprimer Mme CHABART du BRGM qui en a convenu, les deux sont nécessaires. L'Observatoire c'est du long terme : 10 ans. On ne prend pas de décisions, il faut qu'on ait des observations qui soient validées sur 10 ans. Cela, c'est après qu'on ait fait l'étude. Mais pour prendre des décisions, l'étude est incontournable et d'ailleurs, ce n'est même pas uniquement dans le cadre du SAGE puisque c'est imposé par la loi - puisque vous parlez de loi et de règlement - un décret de juin 2021 - je vous y renvoie - et cela concerne les arrêtés sécheresse - je l'ai mentionné en comité de ressources il n'y a pas longtemps - il appartient au Préfet de Région, au Préfet de Département de signaler les nappes, qui ne sont pas – enfin, les ressources en eau - dont on ne connaît pas le fonctionnement, dont on ne connaît pas les volumes maximums prélevables et c'est du bon sens. Comment voulez-vous réagir en période de sécheresse si vous ne savez pas quand s'arrêter en terme de niveau, en terme de volume ? On en est là aujourd'hui ! Aussi bien par rapport au SAGE que par rapport aux arrêtés sécheresse ! Si bien qu'il n'y a jamais de restrictions pour Nestlé en cas de sécheresse puisqu'il n'y a pas de volumes, il n'y a pas de repères, c'est pratique, quand même ! Et vous ne comprenez pas qu'on réagisse ? Là... ça dépasse l'entendement quand même...

Mme Régine BEGEL, Présidente : Bien. M. le Préfet ?

M. le Préfet : Madame la Présidente, je n'avais pas prévu d'intervenir à ce stade mais, en écoutant attentivement l'intervention, je me sens obligé d'apporter quelques éclairages complémentaires, ne serait-ce que pour rappeler ce que vous venez de dire, à savoir en la matière - en l'espèce - l'avis de la CLE n'est pas nécessaire puisque le SAGE n'est pas validé donc là, M. FLECK, on peut s'en émouvoir, on peut y mettre des trémolos dans la voix, la réalité est bien celle-ci.

Ensuite, ce que l'on peut dire, c'est qu'il y a, pour éclairer naturellement tous les membres de la CLE que - rappeler – que, l'enquête publique en cours s'est terminée hier. Que, naturellement, tous ceux

qui ont eu nécessité et capacité de s'exprimer l'ont fait. On verra bien, bien évidemment, ce qu'il conviendra d'en retenir, que sera le rapport du commissaire enquêteur qui sera établi dans le mois qui vient et puis naturellement, il conviendra, avant de signer quelques autorisations, d'avoir l'avis du CODERST donc, laissez à penser que la CLE - ses membres – sont, à la fois, irrespectueux des textes et peu conséquents sur l'ampleur du sujet me paraît disproportionné, pour ne pas dire autre chose...

J'aimerais revenir à cette réalité. Après, que d'aucun - au demeurant, avec des arguments que l'on peut toujours entendre - tous les arguments méritent d'être livrés et discutés si nécessaire - s'émeuvent des problématiques futures, je crois être de ceux-ci. Non seulement en être mais être également responsable des actes à prendre, donc je ne peux laisser à penser aux uns et aux autres et laisser dire, dans une séance à laquelle je participe, que nous faisons collectivement, nous, acteurs, quelle que soit notre responsabilité de la chaîne publique, nous faisons fi des intérêts - de l'intérêt général - et tout particulièrement de l'intérêt que représente la mise à disposition des populations ou de l'eau dont elle a besoin. On ne peut pas laisser passer cela. Maintenant, et si tant est que d'aucun a un doute - et j'espère que ce n'est pas le cas - il y aura donc évidemment toute l'attention qui convient sur la suite de la procédure.

Rappelons, par ailleurs, que nous parlons, pour l'heure, du SAGE de la nappe GTI, c'est la 1^{ère} étape. Que, avec l'accord des uns et des autres, il a été convenu qu'une fois que le SAGE de la nappe GTI validée, nous travaillerions collectivement à un SAGE multi gites pour nous donner toute capacité et tous les éclairages et toutes les marges de manœuvre nécessaires.

N'allons pas, au demeurant, plus vite que ne le permettent les textes, d'autant que la cinétique de recharge de la nappe n'évolue pas au gré des pluies qui tombent jour après jour. Il faut une cinétique plus longue, tout le monde le sait, bien évidemment, dans cette salle et naturellement hors de la salle.

Voilà. Donc nous sommes tous à responsabilité, nous sommes tous conscients des enjeux – de l'ensemble des enjeux - et je pense - et je suis même sûr - que la CLE, dans toute sa technicité, sa sagesse, saura donner, en temps voulu, l'avis que vous réclamez. Et tous ceux qui ont à connaître de cette procédure et pour ce qui me concerne lors de la dernière étape, sauront faire la part des choses et naturellement tenir compte de la réalité tout particulièrement, des capacités dont nous disposons.

Voilà, Mme la Présidente.

Mme Régine BEGEL, Présidente : Merci, M. le Préfet.

Bien.

Donc, nous allons poursuivre.

Nous passons à l'approbation du compte-rendu de la CLE du 25 novembre 2021 qui vous a été adressé par verbatim. Avez-vous des remarques ? Si non, je vous propose de passer au vote.

Donc, qui s'abstient ? qui est contre ?

Adopté à l'unanimité.

Alors le point 5, c'est le renouvellement des membres de la CLE. Donc, il est important de préciser qu'il faut des personnes sensibles à la thématique et motivées à participer de manière active à la mise en place du SAGE sur le territoire. M. MOUGIN, vous souhaitez intervenir ?

M. Bernard MOUGIN, Préfecture des Vosges : Oui, Madame la Présidente, merci.

Je vais rappeler juste quelques éléments de réglementation concernant le renouvellement des membres de la CLE.

Comme vous le savez tous ici, la CLE c'est 3 collèges. L'article R212-31 du Code de l'Environnement prévoit que la durée du mandat des membres de la Commission Locale de l'Eau, outre que les représentants de l'Etat, est de 6 années, sachant que l'arrêté préfectoral actuel n° 2263 date du 26 septembre 2016. Vous l'aurez compris, nous sommes dans l'obligation de procéder au renouvellement de 2 collèges. 2 collèges concernés, à savoir celui des représentants des collectivités territoriales, groupements, établissements publics locaux et celui des usagers, propriétaires fonciers, organisations professionnelles et associations.

Évidemment, le bureau de l'environnement se positionnera pour procéder au plus vite à ces désignations. Concernant ces désignations, on mentionnera qu'elles sont nominatives et sans suppléant, je le précise, puisque c'est le code de l'environnement, toujours, qui régit ces modalités.

Il prévoit aussi qu'on doit y adjoindre, forcément, en fonction des collèges, des membres qu'on peut qualifier d'obligatoire. Pour mémoire, si on cite un exemple, pour le 1^{er} collège, il faut un représentant du Conseil Régional et puis pour les autres désignations, il est demandé - il est préconisé - de veiller à la représentation et à une répartition équitable, à la fois au niveau territoriale et également au niveau des acteurs impliqués, localement. Donc, c'est sur ces bases que repose la composition actuelle et c'est en ce sens que le petit slide a été élaboré.

Pour mémoire j'ai rappelé les compositions actuelles. On a un 1^{er} collège avec 24 membres et le 2^{ème} collège avec 13 membres en sachant que le collège des représentants de l'Etat est de 9.

Qu'est-ce qu'on peut dire sur le renouvellement ? Le bureau de l'environnement sollicitera les différents collèges de façon à ne pas pénaliser - on va dire, l'élaboration du SAGE - de façon à ce que, au plus vite on procède aux nouvelles désignations. En ce sens, nous avons préparé déjà les courriers pour faire un envoi début juin, de façon à avoir des désignations, sur les bases raisonnables demandées, pour début septembre, de façon à ce que - et je parle sous couvert de M. le Préfet - l'arrêté de composition de cette CLE renouvelée puisse être signé pour fin septembre, immédiatement après.

Qu'est-ce qu'on peut dire également sur les nombres qui sont mentionnés ? Juste une petite précision : en fait, ces nombres, on les a mentionnés puisqu'ils respectaient la proportionnalité réglementaire indiqué dans le Code de l'Environnement. Pour mémoire le 1^{er} collège c'est à minima la moitié, le 2^{ème} collège c'est à minima $\frac{1}{4}$ et le collège des représentants de l'Etat étant le reste.

On vous sollicitera évidemment pour que, au plus vite, on ait les membres désignés de façon à ne pas retarder la procédure.

Voilà, c'est tout pour mon intervention, Mme la Présidente.

Mme Régine BEGEL, Présidente : Très bien, merci M. MOUGIN.

Nous allons passer au 6^{ème} point. C'est un point d'information sur la suite du calendrier et la validation du nouveau rétro-planning.

Pour rappel, le 17 mars, Nestlé Waters a fait un communiqué de presse pour annoncer des baisses importantes de prélèvements dans la nappe des GTI. Cette annonce a eu pour conséquence d'annuler le groupe de travail qui était prévu le 23 mars dernier. Une rencontre a eu lieu avec le Préfet afin d'échanger sur la suite de la procédure d'approbation du SAGE. Il a donc été décidé de vous soumettre un nouveau rétro-planning.

Donc, dans les décisions : intégrer les données Nestlé dans les documents du PAGD, refaire un CORED et ensuite un groupe de travail.

Après le CORED, on fera un groupe de travail et nous ferons une CLE le 06 juillet 2022. Le 15 juillet, il y aura la saisie pour le Tribunal Administratif. En octobre, nous referons une réunion de la CLE. L'enquête publique aura lieu en novembre/décembre 2022. En janvier 2023, ce sera la finalisation de l'évaluation environnementale (le rapport du commissaire enquêteur, l'actualisation de l'enquête publique). L'approbation du SAGE par la CLE en février 2023, si tout va bien ... et l'arrêté préfectoral du SAGE GTI en mars 2023.

Oui, il faut que je vous fasse voter le rétro planning avant. Donc, qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité.

Je vais vous lire le Comité d'Agrément du Bassin Rhône – Méditerranée - Corse, le projet de SAGE :

Le Comité d'Agrément du Comité de Bassin Rhône – Méditerranée – Corse, délibérant valablement, vu le règlement intérieur du Comité de Bassin notamment son article 21 relatif au Comité d'Agrément, vu le Code de l'Environnement notamment les articles L212-6 & R212-38, je ne vais peut-être pas vous lire tout cela, je vous lis simplement le compte-rendu...

Donc, il

- « FELICITE la CLE, le Département des Vosges et la Direction Départementale des Territoires des Vosges pour l'important travail accompli pour élaborer ce projet de SAGE ayant pour principale ambition la résorption du déséquilibre quantitatif de la nappe des Grès du Trias Inférieur (GTI) ;
- RECONNAIT la contribution du projet de SAGE aux objectifs et dispositions du SDAGE Rhône-Méditerranée 2022-2027 ;
- FELICITE la CLE pour la mobilisation des acteurs du territoire dans l'engagement d'une gestion plus économe de la ressource se traduisant par une tendance à la baisse des prélèvements et l'ENCOURAGE à saisir toute opportunité d'accélérer cette trajectoire pour contribuer à l'atteinte du bon état quantitatif de la nappe des GTI, notamment en prenant en compte les réductions supplémentaires de prélèvements annoncés par certains usagers et en suivant de manière fine l'évolution des consommations des différentes catégories d'usagers ;
- NOTE AVEC INTÉRÊT la création d'un observatoire hydrogéologique multi-nappes prévu par la disposition n° 12 du projet de SAGE ;
- SOULIGNE LA NÉCESSITÉ d'initier les études qui préciseront la stratégie de régénération de la nappe des GTI par substitution depuis la nappe des Muschelkalk, nappe en connexion avec le milieu superficiel. Ces études prendront en compte les effets du changement climatique et les objectifs de non dégradation des milieux associés. Le cas échéant en fonction des premiers résultats, elles permettront d'ajuster les règles de gestion à adopter ;
- DEMANDE à la CLE de bien intégrer les impacts potentiels de sa stratégie de régénération de la nappe des GTI sur les zones humides remarquables et autres milieux aquatiques en tête de bassins versants, en particulier sur la portion du périmètre du SAGE située dans le bassin Rhône-Méditerranée, ainsi que sur les sources et ouvrages situés dans les nappes des Muschelkalk et des GTI ;

- INVITE la CLE à prévoir, une fois les études complémentaires réalisées et l'observatoire mis en place, une révision du SAGE pour y intégrer le cas échéant des modalités de gestion adaptées des prélèvements tenant compte des économies d'eau qui auront déjà été réalisées par les différents usagers. Cette révision sera également l'occasion pour la CLE d'approfondir les autres enjeux de l'eau (qualité de la ressource, préservation des milieux superficiels en lien avec les nappes) ;
- DEMANDE à la CLE de retirer toute mention à l'obtention obligatoire de subventions publiques pour que les investissements prévus dans le plan d'aménagement et de gestion durable (PAGD) soient réalisés.

Sur ces bases :

- EMET un avis favorable sur le projet de SAGE de la nappe des Grès du Trias inférieur »

Donc, pour mémoire, nous ferons une nouvelle CLE le 06 juillet et puis dans le groupe de travail, donc le groupe de travail se compose de 11 personnes issues de 3 collèges. Donc, au titre du collège 1 : moi-même, M. JOURDAIN, M. PREVOT, M. MANGIN, M. COUSOT, M. CREPINET et au titre du collège 2 : M. FLECK, M. JACOBÉ, M. MATHIEU et au titre du collège 3 : la DDT et l'agence Rhône – Méditerranée - l'agence Rhin – Meuse, pardon. Voilà. Y-a-t-il des interventions ? M. FLECK ?

M. Jean-François FLECK : Par rapport à l'avis de RMC, je crois qu'on ne peut pas s'empêcher de rebondir sur le fait qu'ils insistent sur la nécessité d'étude en plus de l'Observatoire. Je crois que c'est, aujourd'hui, quelque chose qui est reconnu - comme je l'ai dit tout à l'heure - par tout un ensemble de partenaires et je me demande jusqu'à quand on va différer... la question que j'ai envie de poser : est-ce que la CLE, aujourd'hui, est en capacité de prendre une décision, d'initier ses études avec un bureau, un cabinet le plus indépendant possible et, avec d'éventuels financements des agences de l'eau ? Est-ce que cette demande peut être actée, aujourd'hui, par la Commission Locale de l'Eau ? Et M. le Préfet, est ce que ça ne pourrait pas être également une demande de l'Etat exigible, avant l'octroi des autorisations de prélèvements demandées ? Ça nous paraîtrait quand même tout à fait normal que l'on se donne toutes les garanties de connaître avant de faire...

Et ça devient incontournable, aujourd'hui. Alors, est ce que la CLE refuse cette étape ? Refuse de demander cette étude ?

Mme Régine BEGEL, Présidente : Non, on ne refuse rien. M. LERCHER, vous souhaitez intervenir ?

M. LERCHER, DDT des Vosges : Aujourd'hui, comme l'a dit M. le Préfet, il y a une procédure administrative en cours avec une étude d'impacts qui a été fournie sur les prélèvements qui sont déjà autorisés – effectivement, comme vous l'avez dit - avec une répartition pour le maintien des volumes autorisés préalablement avec, aujourd'hui une différence par rapport à l'état actuel, c'est que l'on aura des volumes prélevables, par ouvrage, pour ce qui est des Gites A et B. Après... la suite, je dirais qu'on aura une procédure - on aura un arrêté - qui définira des prescriptions, des autorisations et à partir de là, après, c'est à la CLE de décider la suite à donner sur les éventuelles études sur l'hydrogéologie.

L'Etat, lui, fait - enfin la DDT - a fait son travail d'instruction. Il y a une procédure en cours, ensuite il y aura un arrêté – ou des arrêtés - qui autoriseront des prélèvements. Après, ces arrêtés, en fonction des études à venir ou autre, pourront évoluer, effectivement, dans le temps comme dans toutes autorisations.

M. Jean-François FLECK : Il y a quand même un point qu'on ne peut pas écarter... Donc, au niveau des services de l'Etat, vous avez jugé recevable le dossier de demande d'autorisation avec l'étude d'impact.

Or, cette étude d'impact repose, non pas sur quelque chose de fiable, vraiment, mais sur un modèle dont le bureau d'étude décrit toutes les incertitudes - toutes les questions - qui restent posées et que les résultats des prestations s'appuient sur un échantillonnage : « Ce dispositif ne permet pas de lever la totalité des aléas liés à l'hétérogénéité des milieux naturels artificiels ». « La prestation a été réalisée à partir d'informations extérieures non garanties par 31 groupes. Sa responsabilité ne saurait être engagée en la matière ». Et, de terminer, en proposant de mettre des piézomètres un peu partout pour vérifier si ce modèle - c'est ce qu'ils affirment dans le modèle, comme sans impact sur les masses d'eau superficielles - sera bien vérifié, dans les faits, parce que ce n'est pas fait. Les piézomètres, utilisés dans le cadre de l'étude, vous savez qu'ils datent de 2018, à une période de fort étiage où tous les cours d'eau étaient à sec, et là, quand on prend cette carte piézométrique, effectivement, on constate que le niveau de la nappe est en dessous du cours d'eau... bien évidemment puisqu'on est au niveau le plus bas de la nappe. Or, le piézomètre d'Haréville, que vous connaissez bien - c'est le seul piézomètre public - montre des variations de 5 à 12 m tous les ans. Donc, quand on est en bas de la courbe... bien évidemment, que le niveau de la nappe est sous le cours d'eau... mais, qui nous dit qu'à la période haute et moyenne, il n'est pas au-dessus et qu'il n'alimente pas le cours d'eau ? et à quel moment il faudrait s'arrêter de pomper pour ne pas priver le cours d'eau de l'eau nécessaire à la vie de la biodiversité ? Cela, ce n'est pas fait. Et comment peut-on autoriser des prélèvements sur ces bases où le bureau d'étude reconnaît, lui-même, qu'elles ne sont pas fiables et que – surtout, lui - il ne prend pas le risque de dire que tout sera bien « non, non, mes données sont pleines incertitudes donc je ne garantis pas ». Vous imaginez, un peu, quand même ? C'est grave, je trouve.

M. LERCHER, Préfecture des Vosges : Je vais – enfin - je ne vais pas répondre parce que c'est la procédure. Comme on l'a dit, on ne va pas aller sur le fond et ce n'est pas l'objet de la réunion. Simplement, vous parlez de modèles. Effectivement, mais si on parle de la nappe des GTI, c'est aussi un modèle qui existe depuis 30 ans donc on est toujours sur des modèles et je suis désolé de le dire mais ce sont des modèles qui sont vérifiés par des piézo donc sur le fonctionnement de la nappe, donc cela, c'est le 1^{er} point.

Le 2^{ème} point, sur la procédure, on a, dans le cadre de notre instruction, sollicité l'avis technique du BRGM qui vient en appui - qui nous a donné un avis sur le travail réalisé. Cet avis n'a pas contesté la méthode et les conclusions. Après le reste je laisse à votre position.

M. Jean-François FLECK : Très prudent, le BRGM. La question reste posée...

Mme Régine BEGEL, Présidente : De toute façon, nous serons attentifs à ce genre de problèmes et puis..... Si, c'est dans les dispositions, en fait... vous l'avez là, Valérie ?

Mme Valérie AUROY, CD88 : C'était prévu notamment, justement suite à la présentation et aux avis des agences de l'eau et de la MRAE. La nouvelle disposition n° 15 sera présentée au CORED et au Groupe de travail – c'était vu la dernière fois - où on va intégrer le fait de passer d'un SAGE GTI à un SAGE territorial avec la possibilité de mettre en place des études.

Mme Régine BEGEL, Présidente : groupe de travail dont vous ferez partie, M. FLECK.

M. Jean-François FLECK : ... ne vous inquiétez pas, je participerai si vous êtes en capacité d'écouter et d'entendre nos propositions et non pas les écarter comme cela a été fait les fois précédentes.

Mme Régine BEGEL, Présidente :on les écoute toujours....

M. Jean-François FLECK : ... oui, mais vous n'en tenez pas compte.

M. le Préfet : ... Présidente, je ne vais pas toujours intervenir ou intervenir en permanence, ce serait probablement peu fructueux. Simplement pour dire que je n'ai pas l'impression qu'on pompe de l'eau à Vittel depuis hier soir...

Mme Régine BEGEL, Présidente : Non

M. le Préfet : ... j'ai le sentiment qu'il y a quelques décennies qu'on pompe de l'eau et qu'on a pu voir fonctionner le modèle hydrologique dans le secteur. Qu'après, que chacun se drape derrière une protection de précaution, on peut l'entendre... dans notre monde actuel mais, pour autant, il me semble qu'il est bon d'aller de l'avant, en considérant une ressource en eau, avec toute l'attention qu'il convient. Mais, on ne va pas s'enfermer dans une armée d'étude au prétexte qu'on ne sait pas très bien ce que pourrait être telle ou telle situation et rester à l'inaction. Ce serait, me semble-t-il, contre-productif. Bien, voilà, je ne vais pas, en permanence, intervenir. Je crois qu'il faut accepter le principe, considérer qu'on travaille vers une meilleure connaissance de la situation, établie depuis des décennies, qu'on essaie de la maîtriser au mieux dans un contexte qui est celui que nous rencontrons tous et on voit bien comment on peut évoluer dans notre primètre. Et avec, évidemment, toutes les garanties - autant de garanties - que nous pouvons apporter parce qu'il me semble que l'intérêt général est l'affaire de tous et pas uniquement de quelques-uns d'entre nous - c'est bien l'affaire de tous.

M. Jean-François FLECK : 2 points simplement par rapport à ce que vous dites, M. le Préfet. Effectivement, cela fait longtemps que de l'eau est prélevée dans ce secteur mais il n'y a jamais eu d'études d'impact sur le milieu superficiel, première chose. Et deuxièmement depuis 3 – 4 ans, nous sommes rentrés, vous le savez, dans un cycle de réchauffement de raréfaction de la pluviométrie qui ne fait qu'aggraver les problèmes donc on est obligés, dans ce nouveau contexte, de prendre des mesures importantes qui n'ont pas été prises auparavant. Les études n'ont pas été faites - les études d'impact sur les cours d'eau - et aujourd'hui, il faut les faire, il y a urgence.

M. le Préfet : .. on ne va pas en rester là... je n'ai pas le sentiment que l'on pompe plus ou que l'on s'engage à pomper plus mais on s'engage à pomper moins donc vraiment, le propos me paraît un peu déconnecté de la réalité sur laquelle nous discutons.

M. Jean-François FLECK : ...maintenant, quand vous avez – 40 % de pluviométrie et de recharge de la nappe, ça change tout.

Mme Régine BEGEL, Présidente : Bien.

Nous allons passer au point n° 8 qui est donc le point sur l'Observatoire hydrogéologique de la nappe des GTI. Donc, les deux premières étapes ont été portées par la DDT et le Département.

Donc, il y a la phase 1 (DDT) : Phase de Préfiguration de l'observatoire 2021. Un coût de 100 000 €. La phase 2 (DDT) : Phase de Structuration de la connaissance sur la ressource en eau 2022. Coût : 90 000 €. La phase 3 (CD) : Conception et réalisation de la plateforme 2022/2023. Le coût est de 235 000 € (188 000 € pour le Département et 47 000 pour le BRGM)

L'Observatoire départemental de l'eau va être développé par le Conseil départemental et sera en lien avec l'Observatoire hydrogéologique de la nappe des GTI.

Je donne la parole à M. LERCHER de la DDT.

M. LERCHER, Préfecture des Vosges : Je vais introduire puis après je laisserai Mme CHABART du BRGM pour vous présenter effectivement le travail qui a été réalisé en 2021 sur l'étude de préfiguration de l'Observatoire.

Donc, juste pour rappeler la forme de partenariat qui a été mise en place au niveau de cette étude de préfiguration. Elle s'est faite sous forme d'une convention de partenariat public/public donc entre l'Etat - en l'occurrence la DDT - et le BRGM. Le principe de fonctionnement de ces conventions de partenariat, c'est d'avoir une répartition des rôles entre les deux parties. Notamment, la DDT est intervenue sur le pilotage général, les réunions de COTEC, la préfiguration sur le volet gouvernance et le BRGM a travaillé sur toute la partie réflexion et ce qui va vous être présenté.

Le principe, effectivement, c'est une co-participation, sous forme de temps passé, et ensuite - puisque que le BRGM a beaucoup plus travaillé que la DDT sur ce volet - il y a une partie qui est apportée d'une part, par le BRGM à hauteur de 20 %, les 80 % restants ont été apportés par l'Etat donc, sous forme d'un financement de 20 % par le budget de l'Etat - budget « eau biodiversité paysages » - et 80 % apportés sous forme de fonds de concours par l'agence de l'eau Rhin - Meuse. Je vais laisser la parole à Mme CHABART pour, effectivement, entrer un petit peu dans le détail de ces travaux et des conclusions qui ont été apportées à cette première phase. Et effectivement, il y aura une deuxième phase qui va être engagée, cette année, en collaboration avec le travail que le Conseil départemental, également, engagera avec le BRGM pour avancer un petit peu sur la phase de mise en œuvre proprement dite de l'Observatoire.

Mme CHABART, BRGM : Bonjour, Murielle CHABART du BRGM, hydrogéologue à Nancy. Je vais vous présenter assez rapidement - j'ai 8 diapos, pour ne pas vous gaver d'informations - déjà les résultats de l'étude de préfiguration et les perspectives que nous avons, avec notamment la DDT et le Conseil départemental.

Slide 2

Je vous ai résumé les objectifs qu'on avait au départ sur l'Observatoire d'un côté et l'étude de préfiguration de l'autre.

Pour l'Observatoire, c'était d'avoir un outil opérationnel de connaissances de l'évolution des milieux, des nappes - mais des milieux superficiels également - de créer un outil de suivi pour la mise en œuvre du SAGE et son évolution par rapport à la connaissance des nappes et ensuite créer un outil qui permettrait d'analyser - qui serait une aide à la décision pour les différents acteurs de l'eau sur le territoire - et également mettre à disposition des supports pédagogiques pour que tout le monde puisse s'approprier cette thématique et puisse comprendre le fonctionnement des nappes.

Pour l'étude de préfiguration, on avait comme objectifs, déjà, de mener des réflexions préliminaires à la conception et la mise en œuvre de cet Observatoire. C'était, notamment, dresser l'état des lieux des données - qu'on avait à disposition - et des besoins en terme de connaissance qu'on aurait pour la mise en œuvre de cet Observatoire, notamment ce qui concernait les aspects de modélisation, donc le modèle - comme M. LERCHER l'a dit - il y a un modèle qui existe déjà sur la nappe des GTI - et puis, tout ce qui est réseau de suivi, faire un petit peu un état des lieux sur les ouvrages dont on dispose et ceux qui seraient à même de compléter ce réseau.

Ensuite, on a réalisé une synthèse sur une plateforme. Qu'est-ce que c'est qu'une plateforme ? Un site internet. Qu'est ce qui pourrait avoir comme fonctionnalité pour répondre aux besoins du SAGE et répondre donc aux objectifs de l'Observatoire ?

L'autre aspect, c'étaient les indicateurs de gestion. Les indicateurs de gestion, ce sont des indicateurs qui pourraient donner une indication sur l'état notamment des nappes - ou des milieux, et sur le SAGE éventuellement - sur des objectifs, par rapport au respect des objectifs définis dans le SAGE.

Ensuite, on a essayé donc de chiffrer ces différentes propositions de mises en œuvre et on a mené - surtout la DDT, d'ailleurs, du coup et la Préfecture – des réflexions sur les aspects gouvernance.

Slide 3

Alors, je vous ai un peu résumé les actions un peu par grandes thématiques.

La thématique 1, on s'est intéressés donc au réseau de mesure. On a fait un inventaire des ouvrages sur tout le secteur et périmètre du SAGE. On a défini les différents secteurs qui étaient plus pertinents par rapport au regard de la modélisation. Donc, comme vous le savez, le secteur Sud - par rapport à la faille de Vittel - est plus important et plus préoccupant, disons, en terme de recharge donc cela c'est un des aspects à prendre en compte et également par rapport aux enjeux donc notamment aux prélèvements.

On a établi une liste préliminaire d'ouvrages pertinents pour le suivi. Pour donner un ordre de grandeur on est partis d'à peu près 1 200 ouvrages qu'on a à disposition dans la banque de données du sous-sol - la banque nationale qui inventorie tous les forages - les ouvrages sur le sol, sur le territoire du SAGE en tout cas. Parmi ces 1 200 à peu près, il y en a, à peu près, 670 qui étaient des points d'eau - ce que l'on appelle des points d'eau - donc des ouvrages qui sont faits et réalisés spécifiquement pour mesurer des niveaux d'eau ou exploiter l'eau et parmi ces 670, on a fait un inventaire par rapport à leur existence - s'ils étaient toujours existants, etc... , comment ils étaient utilisés. Et on a sélectionné une petite cinquantaine d'ouvrages qu'on a été vérifier sur le terrain pour voir s'il serait potentiellement intéressant de les suivre.

En parallèle, on a identifié un certain nombre d'ouvrages qui font déjà l'objet d'un certain nombre de mesures, notamment, si on prend les ouvrages publics, par exemple, ce sont les ouvrages d'alimentation en eau potable qui sont déjà suivis pour lesquels on peut avoir déjà des mesures donc ils sont déjà utilisés, d'ailleurs dans le modèle de la nappe des GTI. Je n'ai plus le chiffre en tête mais à peu près une quarantaine - je pense - d'ouvrages.

Sur le volet industriel, donc plutôt ouvrages privés, on va dire alors qu'on a des ouvrages de Nestlé - donc ceux qui sont utilisés pour l'exploitation - donc on peut avoir des chroniques de prélèvements et d'un autre côté, Nestlé met en place un certain nombre de piézomètres – a déjà un certain nombre de piézomètres et va certainement en mettre un certain nombre – voilà. Donc, ces ouvrages seraient utilisables pour mettre à disposition l'information dans le cadre de l'Observatoire. Et au final, on a fait des propositions de nouveaux suivis, sur des ouvrages qui sont ... disponibles - qui seraient nouveaux - qui n'ont pas forcément déjà été suivis - et qui nous permettraient d'avoir des données complémentaires par secteur - des secteurs, par exemple, qui manqueraient d'informations, sur une nappe. On sait bien que Mushelkalk, il n'y a qu'un piézomètre sur le secteur donc, il faudrait, bien sûr, compléter cette information. Donc, voilà pour tout ce qui est réseau de mesure.

Dans un second temps, on s'est intéressés à la modélisation. Mon collègue Laurent VAUTE, hydrogéologue au BRGM qui est spécialisé dans le domaine, a déjà créé – réalisé, mis à jour - le modèle, plusieurs fois. Mais si on veut envisager une gestion multi nappes, multi aquifères, il faut évidemment modifier le modèle et notamment, ajouter des couches supplémentaires qui permettraient d'intégrer les formations du Keupeur inférieur et du Mushelkalk, qui permettrait de rajouter de la complexité mais aussi de l'intérêt au modèle pour prendre en compte l'ensemble des problématiques. Donc, on a fait - mis à disposition - un certain nombre d'informations là-dessus et de propositions pour cette modélisation.

Dans un 3^{ème} temps, on s'est intéressés à ce qu'on appelle la plateforme - c'est un site internet, un site web - et à des indicateurs. On a fait un état des besoins. Bien sûr, c'est le point faible, un peu, de l'étude. C'est que l'on n'est pas allés vers les acteurs, pour l'instant, de l'eau. On a fait avec ce qu'on avait à disposition et puis, on a regardé un peu les différentes fonctionnalités qui seraient intéressantes à mettre en œuvre en fonction de ces besoins.

On a fait une espèce d'inventaire de tous les observatoires qui se faisaient pour voir le bien, le moins bien, qu'est-ce qu'on pourrait développer sur notre territoire qui a une spécificité particulière et on a fait un retour d'expérience sur ce domaine.

On a essayé de prioriser et de hiérarchiser, parce qu'évidemment, cela a un certain coût - la mise en œuvre de cette plateforme - donc, en fonction d'un certain nombre de critères, on a essayé de hiérarchiser cela et on a fait des scénarios. Ce qu'on a appelé minimal, médian et maximal de manière à pouvoir être un peu progressif en fonction des données qu'on aurait à disposition, des budgets etc..., d'un certain nombre de critères de ce type là et on a fait une liste d'indicateurs qu'on a proposés, pour l'instant, mais qui nécessitent d'être discutés, bien sûr, avec les différents acteurs du territoire donc qui concernent - pour ne pas en oublier – évidemment, les aspects quantités - pour l'instant on a ignoré les aspects qualités. Je trouve déjà que quantité, il y a déjà beaucoup de travail. Des indicateurs concernant les écos-systèmes - on a parlé des zones humides, des milieux superficiels, des interactions entre les cours d'eau et la nappe, etc... - donc ça paraît très intéressant et nécessaire à mettre en place. Des indicateurs sur les relations sociaux économiques au sein du territoire et quatrième possibilité d'indicateurs concernant la gouvernance elle-même. Voilà, ce sont des propositions qu'on a faites mais, bien sûr, qui méritent d'être discutées.

Slide 4

Et puis dans le 4^{ème} temps, on a essayé de synthétiser tout cela pour réaliser des propositions chiffrées. On a réalisé un rapport qui - qu'on a mis à jour début d'année - et les principales conclusions que je puis vous synthétiser, sous cette forme-là, c'est qu'évidemment on rencontre quelques contraintes par rapport à la mise en œuvre de ces propositions qui, notamment, sont liées à la procédure de SAGE, qui est en cours actuellement, au choix de la gouvernance qui sera mise en place, la disponibilité des budgets également et puis les délais de mise en œuvre puisque ça peut prendre plus ou moins de temps.

Ce qu'il faut bien retenir c'est qu'en fait donc - on a vu - il y a 4 dispositifs, en fait, qui sont importants à mettre en place donc : le modèle, la plateforme, le réseau de suivi, les indicateurs de gestion. Tous ces dispositifs sont vraiment complémentaires et interconnectés. Je vous ai mis des petites flèches, exprès. C'est-à-dire que le modèle aura besoin de données pour fonctionner donc, de réseau de suivi. Les indicateurs pourront faire intervenir des résultats de modélisation mais également des réseaux de suivi. La plateforme pourra mettre à disposition des résultats du modèle, les suivis des différents piézomètres, les indicateurs de gestion, voilà. Donc, c'est assez compliqué de ce point de vue-là, c'est qu'il faut, un peu, tout traiter en même temps. Voilà. Donc, ce sont les principales contraintes.

Du point de vue de l'adaptation qu'on propose, on a - comme je vous l'ai dit - mis en œuvre des propositions hiérarchisées et progressives de manière à tenir compte d'un certain nombre de ces contraintes, avec 3 scénarios : minimal, médian et maximal. Sur des critères qui sont, le type d'ouvrage, par exemple, qu'on a équipé, le nombre d'ouvrages qu'on souhaite suivre, les données à acquérir donc ça peut être aussi bien des niveaux de nappe que des prélèvements sur les forages ou des niveaux de cours d'eau ou autre. Et puis des milieux ou des thématiques, oui, on peut prendre en fonction de ce que l'on a et en fonction des budgets et de la progressivité de l'étude. Peut-être prendre déjà en

compte tout ce qui concerne le domaine des nappes souterraines puis après, progressivement, passer aux eaux superficielles et zones humides. Ce sont des propositions tout à fait ouvertes au débat.

Et puis, également, tout ce qui est spécifications fonctionnelles en fait - ou techniques - qui peuvent être plus ou moins évoluées en fonction de l'avancement qu'on aura du projet. Donc, au global, vraiment, on perçoit bien qu'il y a la nécessité de faire un travail préparatoire, notamment, en passant par le biais d'enquêtes, d'ateliers, d'entretiens avec les différents acteurs pour affiner ces propositions et tout de suite, embrayer également sur l'équipement d'un certain nombre d'ouvrages. Cela me paraît assez important vu qu'on a déjà un petit peu de retard là-dessus et que l'exploitation d'un piézomètre, par exemple, ou d'un forage avec des niveaux d'eau, ne se fait qu'au-delà de 10 ans. Voilà. Donc, si on veut utiliser ces ouvrages dans 10 ans, dans les modèles futurs, il faut s'y prendre dès maintenant.

Slide 5

Alors là, c'est peut-être un peu dense, j'ai voulu tout mettre sur la même diapo...

En fait, ce sont les propositions, de façon synthétique. Il y a 3 axes, en fait et les deux premiers, ceux qui sont en jaune et rose sont vraiment en cours de montage. Et le volet modélisation, en bleu est plus en cours de réflexion.

Sur le 1^{er} volet, structuration de la connaissance : on est en discussion avec la DDT 88 pour essayer de travailler sur – revenir un petit peu sur l'état des lieux, approfondir la structure de la donnée - et là, vraiment, le point crucial, c'est vraiment d'aller à la rencontre des acteurs, des usagers, des producteurs de données pour voir le type de données qu'ils ont à disposition - savoir si elles sont disponibles, avoir une analyse pertinente de la fiabilité de ces données, caractériser les différents suivis qui sont effectués - et puis après, faire des propositions, voir comment elles sont utilisées, comment on peut les aider à mettre à disposition ces données notamment sur une plateforme qu'on appelle ADES. C'est la plateforme nationale de mise à disposition des données sur les eaux souterraines mais on n'oublie pas toutes les autres données qu'on aura à disposition, notamment les prélèvements et les données sur les eaux superficielles. Alors, on va à la rencontre des gens, après on collecte ces données qui sont accessibles et qu'on rendra disponibles par une bancarisation sur ce site. Alors, ces données collectées, on initiera un réseau qu'on appellera SAGE GTI et qui seront disponibles à tout à chacun sur le site ADES.

Alors là, je parle essentiellement des eaux souterraines. On va s'intéresser aux eaux superficielles mais ça passe par une autre base de données. Et pareil pour les prélèvements. C'est encore une autre base de données qui est un petit peu à concevoir ? base prélèvements actuellement, elle n'est pas opérationnelle à 100 %. On a un certain nombre de données qui viennent notamment des agences de l'eau par rapport au biais des redevances. Mais voilà, pour inclure d'autres données de ce type-là, il faut, un petit peu, murir le projet. Ce sera peut-être une base annexe mais peu importe on aura les données à disposition et ces données, d'ailleurs, pourront servir si on fait une phase de modélisation par ailleurs.

Et, en option de cette étude donc, on propose d'équiper un certain nombre d'ouvrages. Parmi ceux qu'on a visités l'année dernière, lors de la campagne de terrain (45), il y a un certain nombre que l'on peut équiper, charge à nous de sélectionner, de voir avec les propriétaires pour une mise à disposition et un équipement de ces données, pour voir si techniquement c'est faisable et essayer de les équiper le plus rapidement possible. Voilà pour l'aspect structuration de la connaissance. Je ne sais pas, M. LERCHER, si vous aviez quelque chose à rajouter ?

M. LERCHER, Préfecture des Vosges : Non, je pense que vous avez tout dit. Sur notamment la 2^{ème} phase qu'on va engager puisqu'on a les crédits. On est en train de monter la convention avec toujours l'appui de l'agence de l'eau Rhin - Meuse pour cette partie-là mais effectivement, elle a un lien fort avec le travail aussi, qui est engagé avec le CD puisque ça a une cohérence et ça contribuera à la suite des travaux.

Mme CHABART, BRGM : Donc, sur le deuxième aspect qu'on voudrait initier assez rapidement - donc, avec le Département et qui vraiment, est dépendant de l'étude qu'on mènera avec la DDT 88 - c'est de s'attaquer à la plateforme donc il y aura une phase préliminaire, voilà, qui se reposera évidemment sur les données qu'on aura collectées et celles qu'on pourra estimer acceptables pour la construction de cette plateforme. Donc, ce qu'on propose, dans l'attente de pouvoir gérer les informations qu'on aura à disposition, c'est de mettre à disposition une page d'informations sur le SIGES, par exemple - alors, c'est Rhin - Meuse, mais je pense qu'on va pouvoir étendre un petit peu le territoire à RMC parce que... c'est un petit peu l'intérêt - dans lequel on aura du contenu rédactionnel. Donc, on mettra à disposition un certain nombre d'informations et aussi des couches d'information cartographiques - ça peut être intéressant d'avoir un espace cartographique. C'est une disposition transitoire, on va dire, en attendant la mise en place d'un Observatoire définitif. Pour ne pas perdre de temps : déjà communiquer, mettre du contenu - ludique, pédagogique, informatif - voilà, un peu une visibilité des actions qui seront menées.

Et, en parallèle, on peut déjà commencer une phase de conception de la plateforme sur une méthodologie qu'on appelle UX/UI. Pour les experts informatiques, c'est qu'en fait, il y a des interactions entre l'interface qu'on va mettre en œuvre et les usagers. Voilà, donc c'est une notion qui est importante, c'est que vraiment on s'appuie sur les usagers, les besoins des uns et des autres, des différents acteurs pour pouvoir concevoir la plateforme.

Après, il y a une définition des spécifications fonctionnelles etc... - c'est le processus classique - et la production d'un prototype, et ensuite la mise en phase de développement, déploiement et la mise en production. Voilà, pour la partie conception.

J'ai un petit graphique sur la diapo d'après qui vous illustre cela.

Et, 3^{ème} objet, de toute façon, qu'il faudra mener tôt ou tard - je vois bien que c'est un besoin assez important - c'est la modélisation GTI mais associée à d'autres nappes. Donc, là, évidemment, les données qu'on aura collectées et celles qu'on pourra mettre en place par le biais d'équipement de nouveaux ouvrages, permettront de compléter la modélisation, d'intégrer de nouvelles couches - il y a 5 couches qu'il est prévu d'intégrer au total - donc, on est obligés évidemment de modifier le modèle - cela ne fonctionne pas si simplement que ça. On a un modèle qui existe, en effet. Mais déjà, la technologie évolue au fur et à mesure - il y a de nouvelles fonctionnalités, et en plus, on rajoute des couches - donc il faut reprendre tout depuis le 0, depuis..., depuis..., depuis la base, en fait.

On propose également d'acquérir de nouvelles données alors, notamment, tout ce qui concerne la géochimie voire la géologie. Ce sont des analyses, notamment, isotopiques par exemple. On n'en a pas parlé mais c'est un sujet aussi intéressant sur la drainance - voilà, il y a peut-être des choses à creuser de ce côté-là - à mettre en place - c'est un certain coût, c'est sûr mais je pense que la modélisation - en tout cas, la phase de modélisation - ne pourra pas s'en abstenir, à un moment donné.

Après, processus normal : calibration du modèle, valorisation, communication - voilà ce qui va être important - c'est de pouvoir communiquer sur les résultats de la modélisation mais que ce soit accessible au plus grand nombre par le biais de modèles un peu ludiques et pédagogiques. Voilà, pour les propositions.

Slide 6

Et, sur la dernière diapo, c'est juste pour vous illustrer vraiment ce sur quoi on essaie de se baser pour la proposition concernant la plateforme. C'est vraiment une interface, une co-construction itérative en fait, ce qu'on appelle. On parle bien d'ateliers de co-conception donc on va à la rencontre des gens, on organise des ateliers. Il nous faut vraiment des gens qui soient partie prenante et motivés à l'idée de participer à cette co-construction – je pense qu'il y en aura – et puis après il y a un parcours : des allers retours qui seront faits par rapport aux informaticiens, la définition des profils utilisateurs, la distribution et la mise à disposition de maquettes - maquettes graphiques. En fait, il n'y a pas de contenu, c'est juste une maquette. Il faut faire des tests là-dessus et après, voilà, par itération, on valide les différentes étapes et on accède à la production d'un prototype itératif mais aussi interactif. Évidemment, on s'appuie sur les résultats de l'enquête qui sera menée dans le cadre de l'étude avec la DDT.

Voilà, je crois que c'est terminé.

Slide 7

Je vous ai mis juste une illustration des pages SIGES Rhin - Meuse. Je vous engage à y aller - pour l'instant, il y a peu de contenu sur la nappe des GTI.

Il y a une petite description sur le réservoir des aquifères avec une coupe géologique, mais bon, il y a moyen d'aller un petit peu plus loin.

Je vous ai mis aussi un extrait de la partie cartographique dans lequel il y a déjà un certain nombre de couches d'informations, notamment la piézométrie à une échelle plus large, bien entendu, puisque que les GTI, ça monte jusqu'au Luxembourg donc, on a vraiment l'intégralité.

Après il faudra recentrer et vraiment se fixer un certain nombre de caractéristiques propres au SAGE GTI, lui-même.

Voilà. Merci.

Mme Régine BEGEL, Présidente : Merci, Mme CHABART pour cette belle présentation. Avez-vous des questions ? M. FLECK

M. Jean-François FLECK : J'aurais des questions/réactions parce que, si j'ai bien compris votre présentation, on en a, à peu près pour 10 – 15 ans à observer et ensuite déboucher sur un modèle qui caractérisera le bon fonctionnement, réel, le plus approché de la nappe. Il m'avait semblé qu'on pouvait dissocier la mise en place d'un Observatoire qui recueille - qui compile les données, qui les compare d'année en année (leur évolution, etc...) - avec une étape antérieure d'étude du fonctionnement hydrogéologique et on en avait parlé avec votre prédécesseur M. VAUTE, en 2018, lors d'une réunion de concertation et il nous avait dit à ce moment, que c'était tout à fait possible de réaliser une étude qui prendrait 2 ans, 3 ans.

2 ans, s'il y avait collaboration de Nestlé aux données de manière à avoir une étude assez intéressante du fonctionnement hydrogéologique. Alors, la question que je pose « est ce qu'on va continuer à observer des données pendant 10 – 12 ans pour attendre de prendre des décisions ou alors est ce qu'il ne serait pas, quand même, plus pertinent et plus efficace, dans un 1^{er} temps - de mettre le paquet sur l'étude du fonctionnement hydrogéologique avec quelques piézomètres parce que, quand on parle de modèle – vous avez évoqué M. LERCHER, le modèle nappe GTI - mais ce modèle GTI, il est confronté au réel avec des piézomètres - de nombreux piézomètres qui suivent l'évolution - qui permet de contrôler si le modèle fonctionne, s'il est crédible. Ce qui n'existe absolument pas pour la nappe

supérieure. D'ailleurs, ANTEA un modèle théorique mais avec toutes les réserves qu'il a prises et avec l'absence de données qu'il n'a pas, évidemment, et donc ce modèle n'a pas été confronté au réel alors est ce qu'il ne faudrait pas, assez rapidement, – d'ailleurs c'est ce qu'ils préconisent dans leur rapport, d'installer une quinzaine de piézomètres en proximité notamment des cours d'eau, pour voir à quel moment le niveau de la nappe atteint le niveau ou dépasse ou passe en dessous du cours d'eau, de le confronter à des jaugeages - des campagnes de jaugeage - des ruisseaux pour bien faire la relation entre le volume/débit et variation du niveau de la nappe. Tout cela c'est réalisable assez vite et il n'y a pas besoin d'attendre 10 ans de données du piézomètre pour voir si le niveau monte au-dessus de la nappe ou pas. Parce qu'actuellement, on a des affirmations – moi, qui me semblent un peu précipitées – où on dit « il n'y a aucun problème par rapport au cours d'eau parce que la nappe elle est à 10 m en dessous ou 5 m en dessous. Désolé, c'est à l'instant T, ce n'est pas tout le temps et cela demanderait à être vérifié avec des piézomètres ? ça ne me paraît pas insurmontable tant financièrement que techniquement. Est-ce qu'il ne faudrait pas passer par cette 1^{ère} étape ?

Mme CHABART, BRGM : Je vais vous répondre. En fait je me suis peut-être mal fait comprendre. C'est que le modèle est opérationnel d'ici 2, 3 ans sans problème si on commence maintenant.

Pas de soucis, on va faire avec les données qu'on a, c'est-à-dire qu'on aura la piézométrie, si Nestlé nous donne un certain nombre d'informations – ils nous ont, d'ailleurs, déjà, un modèle – le bureau d'étude a déjà fait un modèle.

Par contre, ce qui est intéressant, c'est, en effet, de pouvoir confronter les résultats. Du coup d'associer, de coupler au modèle GTI existant, les nappes superficielles et de faire avec ce que l'on a, c'est-à-dire ? une piézométrie et quelques chroniques ?. Mais voilà, on l'a dit - M. le Préfet ou M. LERCHER - les modèles ne sont pas infaillibles. Il y a toujours des incertitudes quel que soit le modèle qu'on prendra. Il y aura toujours des incertitudes, c'est évident.

Et après, on peut réduire ces incertitudes en fonction des données qu'on a à disposition et en incrémentant avec de nouveaux piézomètres donc ce sera une mise à jour régulière, tous les 2 ans je pense, - une bonne fréquence tous les 2 – 3 ans - et au fur et à mesure qu'on a des données complémentaires, on peut compléter et vérifier un certain nombre d'informations mais le modèle peut être opérationnel d'ici 2- 3 ans sans problème par rapport aux données qu'on a.

M. Jean-François FLECK : Je ne sais pas si vous avez lu les conclusions ANTEA mais est-ce que vous allez prendre en compte leurs préconisations, dans un court terme, pour avancer et avoir des données déjà rapidement ?

Mme CHABART, BRGM : De toute façon, ce sera une concertation. On va aller les voir - c'est un producteur comme un autre. De toute façon on ira voir Nestlé, on verra avec eux le type d'information qu'on peut mettre à disposition, comment on peut s'arranger, voir la pertinence de la donnée, comment elle a été réalisée parce que ce qui nous intéresse aussi c'est de voir un petit peu - d'avoir l'aspect critique un peu - sur la donnée qu'on aura à disposition pour pouvoir les intégrer dans le modèle, oui tout à fait.

Mme Régine BEGEL, Présidente : Bien. Il n'y a plus d'interventions ? M. LERCHER.

M. LERCHER, Préfecture des Vosges : Juste... les piézomètres de Nestlé - comme vous l'avez indiqué - il y a un certain nombre de piézomètres qui sont proposés et qui existent. Je crois que M. NEGRO a répondu, tout à l'heure, et dans les prescriptions des arrêtés, on pourra effectivement amender un certain nombre de choses avec des propositions qui sont déjà faites, d'ailleurs, par Nestlé, donc

effectivement, ces données là on les récupérera, elles pourront être intégrées dans le SIGEST très rapidement.

Mme Régine BEGEL, Présidente : Très bien. Bon. Et bien, nous allons continuer.

Nous allons passer au point 9 qui est le point sur la structure porteuse du SAGE, la future.

Donc, l'objectif est de créer une future structure porteuse pour le SAGE et de pouvoir le mettre en application sur le territoire. Pour cela, le Département des Vosges a missionné un bureau d'étude donc le bureau SEPIA Conseils qui a pour mission d'accompagner - de nous accompagner - pour la création de cette future structure porteuse. Le coût est de 38 235 €. La méthodologie donc, nous avons déjà eu un 1^{er} rendez-vous le 17 mai avec des entretiens individuels pour caler le contexte et l'objectif. Et fin juin, nous avons une autre réunion pour valider la méthodologie. Donc, nous allons rencontrer les différentes structures du territoire en septembre et en octobre avec des entretiens, des concertations et l'élaboration des statuts.

L'objectif en fait c'est la mise en place d'un Syndicat pour porter le SAGE.

Voilà. Avez-vous des questions ? Non ? Personne ? Bon, ben, écoutez je pense que....

Y-a-t-il des questions diverses ? Non, écoutez, nous allons clôturer cette réunion. Je vous remercie de votre participation.

La séance est levée.